

L'anglais envers et contre

AVIATION Pour le Conseil fédéral, la sécurité aérienne prime sur les des langues nationales. Recours en Valais.

PAR CHRISTIANE IMSAND, BERNE

C'est un bras de fer qui s'est engagé avec l'administration fédérale. Objet du litige: l'usage obligatoire de l'anglais dans l'espace aérien suisse. Dès le 20 juin, tous les pilotes devront obligatoirement communiquer en anglais avec la tour de contrôle. Jusqu'ici cette mesure ne concernait que les pilotes volant aux instruments (avions de ligne), mais dorénavant elle s'appliquera aussi au vol à vue, c'est-à-dire à des pilotes aux manettes de petits avions et pratiquant surtout le vol de plaisance. Le vent de panique qui a soufflé parmi les pilotes qui n'ont pas un niveau d'anglais suffisant est parvenu jusqu'à Berne, mais rien n'y fait.



“Ce n'est pas l'anglais qui va nous sauver en cas de panique.”

VINCENT FAVRE
PRÉSIDENT DU GROUPE
DE VOL À MOTEUR DE SION

Interrogée hier, à l'occasion de la traditionnelle heure des questions du Conseil national, la cheffe du Département des transports, Simonetta Sommaruga, s'est montrée particulièrement ferme. «La pratique de l'anglais est une question de sécurité», affirme-t-elle.

Recours déposé

Les adversaires de la réforme, qui se concentrent, pour l'instant, en Valais, ne baissent pas les bras pour autant. «Nous avons décidé de recourir contre la procédure suivie par l'Office fédéral de l'aviation civile (Ofac) auprès du Tribunal administratif fédéral», indique



Dès le 20 juin, tous les pilotes devront obligatoirement parler en anglais avec la tour de contrôle. KEYSTONE

Vincent Favre, président du Groupe de vol à moteur et chef de file de la contestation. Le recours a été déposé par l'avocat Pierre Moreillon. «Je suis intimement convaincu que cette réforme n'apporte pas davantage de sécurité et qu'elle viole le droit international et la

Constitution suisse», affirme ce dernier. Les recourants sont l'Association des usagers de l'aéroport de Sion, l'Aéroclub du Valais ainsi que des pilotes individuels.

Pour l'Ofac, il n'y a rien à discuter. «L'usage de l'anglais répond à une recommandation

de l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation européenne, souligne le porte-parole Antonello Lavaglia. Le recours à plusieurs langues crée un risque de malentendu. Il rend aussi le pilote moins attentif aux discussions en cours avec la tour de con-

Anglais envers et contre tout

AVIATION Pour le Conseil fédéral, la sécurité aérienne prime sur le respect des langues nationales. Recours en Valais.

PAR CHRISTIANE IMSAND, BERNE



Dès le 20 juin, tous les pilotes devront obligatoirement parler en anglais avec la tour de contrôle. KEYSTONE

Vincent Favre, président du Groupe de vol à moteur et chef de file de la contestation. Le recours a été déposé par l'avocat Pierre Moreillon. «Je suis intimement convaincu que cette réforme n'apporte pas davantage de sécurité et qu'elle viole le droit international et la

Constitution suisse», affirme ce dernier. Les recourants sont l'Association des usagers de l'aéroport de Sion, l'Aéroclub du Valais ainsi que des pilotes individuels.

Pour l'Ofac, il n'y a rien à discuter. «L'usage de l'anglais répond à une recommandation

de l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation européenne, souligne le porte-parole Antonello Lavaglia. Le recours à plusieurs langues crée un risque de malentendu. Il rend aussi le pilote moins attentif aux discussions en cours avec la tour de con-

trôle. La généralisation de l'anglais a été bien acceptée en procédure de consultation.»

«Pas écoutés»

«C'est faux», rétorque Vincent Favre. «On ne nous a pas écoutés. L'exemple de l'étranger montre que plusieurs langues peuvent parfaitement coexister. Ce n'est pas l'anglais qui va nous sauver en cas de panique.» Certains parlementaires ont également l'impression que la mise en œuvre de la réforme va plus loin que ce qui avait été envisagé lors de la révision de la loi sur l'aviation.

«La voie choisie entraîne des inégalités de traitement inacceptables», s'exclame le conseiller national Matthias Samuel Jauslin (PLR/AG), qui a déposé une motion pour rectifier le tir. C'est également l'avis de la commission des transports du Conseil national, qui est elle aussi intervenue par voie de motion pour réclamer le retour au statu quo ante. Membre de la commission, le PDC valaisan Thomas Egger estime que «la Suisse s'est montrée plus catholique que le pape».

Discriminations

La généralisation de l'anglais serait sans doute plus facile à défendre si tous les aéroports étaient traités à la même enseigne. Or la réforme ne s'applique pas dans les zones frontalières, c'est-à-dire là où l'autorité suisse délègue à une autorité étrangère le contrôle aérien, ou l'inverse.

Cela signifie que les aéroports de Genève, Bâle et Lugano ne sont pas touchés. «Le cas des Eplatures, à La Chaux-de-Fonds, est en discussion en raison de sa proximité avec la frontière française», indique Antonello Lavaglia. En Suisse romande, il n'y a donc que Payerne et Sion qui sont concernés à coup sûr. Les petites places d'aviation comme Ecuwillens (FR) ne sont pas touchées.